Orientation générale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **17 (1909)**

Heft 4

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ORIENTATION GÉNÉRALE.

Adresses des membres des comités.

Société centrale de la Croix-Rouge :

Président de la direction : M. H. Pestalozzi, président de la ville de Zurich.

Caissier central : M. G. Müller, directeur des finances de la ville de Berne.

Secrétariat général : M. le Dr W. Sahli, Berne.

Sous-secrétariat romand : M. le Dr C. de Marval, Neuchâtel.

Toutes les correspondances n'ayant pas un caractère personnel doivent être adressées au ***Sous-secrétariat romand*** *à Neuchâtel, ou au secrétariat général à Berne.*

Président de la Commission des transports : Colonel Dr Bohny, Claragraben, Bâle.

Alliance suisse des samaritains :

Président du comité central : M. Ed. Michel, Mittelstrasse, 5, Berne.

Société sanitaire militaire :

Président du comité central : M. P. Sauter, Goethestrasse 14, Zürich I.

Société des femmes suisses d'utilité publique :

Présidente : Mme E. Coradi-Stahl, Zurich.

* * *

Organisation des cours.

Cours de samaritains et de soins aux malades. La Croix-Rouge suisse alloue une subvention de fr. 20 à tous les cours donnés d'après les prescriptions de la direction (voir les « Kursregulative »). Pour obtenir cette subvention, il est nécessaire de la demander au secrétariat central de la Croix-Rouge *ou au* ***Sous-secrétariat romand*** *à Neuchâtel, 15 jours au moins avant* l'examen final d'un cours. La demande de subvention doit contenir :

1° Le nombre des participants du cours; 2° l'indication exacte du jour, heure et lieu de l'examen; 3° les noms du médecin et des moniteurs du cours; 4° l'invitation à un délégué de la Croix-Rouge à l'examen final; 5° la signature lisible et l'adresse exacte de l'expéditeur.

Exercices en campagne. La caisse centrale de la Croix-Rouge ne subventionne que des exercices de quelque conséquence et qui ont nécessité des préparatifs coûteux.

La demande de crédit doit être faite *15 jours avant l'exercice,* sur formulaire spécial (à demander au Secrétariat central de la Croix-Rouge, à Berne). Dans les 15 jours qui suivent l'exercice, il doit être envoyé un rapport (2e formulaire) dont la première partie sera remplie par le directeur de l'exercice, la seconde moitié par le délégué de la Croix-Rouge qui y a assisté.

La Commission des transports (voir « Adresses ») fixe l'allocation et paye cette indemnité qui peut être au maximum

pour un exercice de $^1/_2$ journée, de fr. 30.—
» » » » journée entière » 50.—

Matériel d'instruction à disposition.

Toute demande de **prêt de matériel** doit être adressée au secrétariat central de la Croix-Rouge à Berne ou au Sous-secrétaire romand. La Croix-Rouge suisse prête — contre quittance intérimaire — du matériel d'instruction en vue des cours, et pour autant qu'il y a du matériel disponible.

La commande de matériel doit contenir les renseignements suivants : genre de cours; date du commencement du cours; adresse du médecin qui le dirige : indication du matériel, et moment pour lequel celui-ci doit être sur place; adresse exacte pour l'expédition et nom de la gare la plus rapprochée; adresse lisible et domicile du destinataire.

Les prêts se font pour : squelettes, tableaux pour cours de samaritains (du Dr Bernhard), planches anatomiques du Dr Düms, sacs sanitaires avec le matériel de pansement, lits-caisse contenant les ustensiles indispensables à un cours de soins aux malades.

La **vente de matériel** *(à prix réduit)* aux sociétés comprend : des manuels militaires suisses, 50 cts., des manuels de travaux d'improvisation (en allemand), 60 cts.; des cartouches de pansement, stérilisées, à 5 et 15 cts.; des modèles d'assortiments de literie et de linge de corps pour malades, fr. 35.—, des cartes de diagnostic (simple), fr. 1.—, les mêmes, meilleures, fr. 1.40. Les ventes se font contre remboursement, les factures acquittées sous enveloppes fermées.

Les comités des sections reçoivent, sur demande, et **gratuitement**, les « Règlements des cours de samaritains » et « cours de soins aux malades », ainsi que les « Décisions relatives aux subventions ».

Journal de la Croix-Rouge.

Tous les envois, correspondances et rapports concernant la publication dans le présent journal, doivent être adressées à « *La Rédaction de la Croix-Rouge suisse, Palais, 6, Neuchâtel.* »

Les commandes et refus d'abonnements, les changements d'adresse, les réclamations sont à adresser à l'*Administration de la Croix-Rouge suisse, Rabbenthal, Berne.*

Pour les changements d'adresses, nous recommandons d'envoyer toujours *l'ancienne adresse* avec *la nouvelle* et de les écrire très lisiblement.

L'Imprimerie Coopérative de Berne, rue Neuve, 34, s'occupe exclusivement *des insertions et des annonces.*